

Lors du débat sur le projet de loi relatif au tourisme, Jean-Pierre Sueur a accepté de le retirer après avoir toutefois obtenu la garantie de la part de l'un et l'autre que la disposition relative aux biens acquis par héritage s'appliquerait à toutes les personnes ayant hérité d'un tel bien à ce jour et non seulement à celles qui en hériteraient à la suite de la promulgation de la loi. Le projet de loi doit maintenant être examiné par l'Assemblée Nationale.

[-> Lire le compte-rendu analytique de l'intervention lors de la séance du 8 avril 2009](#)